



03 • NOVEMBRE 2018

## L'AFFAIRE DE 1922 : QUI A BIEN PU SUBTILISER LE MARTYROLOGE DANS LES ARCHIVES COMMUNALES ?



*Alors que nous commémorons le centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale, penchons-nous sur une affaire qui trouve son origine lors de ce conflit et qui secoua quelque peu le conseil municipal de la commune en 1922 en causant une "émotion profonde" (selon le quotidien Le Matin du 17 décembre 1922) à cause "d'un fait d'une gravité exceptionnelle" (d'après la délibération du conseil municipal du 26 novembre 1922) dans une "très déplorable affaire" (d'après la délibération du conseil municipal du 17 septembre 1922).*

Les éléments entre crochet renvoient aux références correspondantes en fin de l'article.

### UNE DISPARITION RÉVOLTANTE

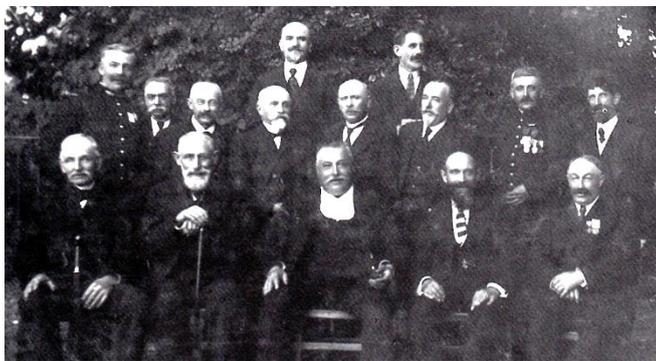
Le conseil municipal du 17 septembre 1922 se saisit d'une question de Mr Desmard, l'un des doyens du conseil municipal : ce dernier a constaté la disparition du martyrologe<sup>1</sup> obituaire<sup>2</sup> de l'Église de Pontault, relique d'une valeur inestimable qui était conservée aux archives communales. L'affaire avait éclaté dans la presse une semaine plus tôt dans le quotidien "Le Matin" sous le titre "le martyr du martyrologe" <sup>1</sup>. Les recherches entreprises par le Maire et plusieurs conseillers pour le retrouver n'ont rien donné. Les soupçons se portent alors sur une commission chargée de l'instruction d'indemnités pour dommages de guerre, composée de trois militaires détachés de la Chefferie de Vincennes et qui avait consulté les archives de la commune notamment les documents cadastraux. En effet, l'ancien secrétaire de mairie, Mr Guerreau, aurait vu l'un de ces membres avec un ouvrage en main issu de la bibliothèque municipale qui renfermait les archives de la Mairie <sup>[DCM 17/09/1922]</sup>.

La commission en cause était mandatée suite au courrier adressé au Maire le 9 Février 1916 par le Capitaine Ladam, chargé de l'étude des dommages, en application du décret du 20 juillet 1915 relatif à la constatation et à l'évaluation des dommages matériels résultant de faits de guerre. Les indemnités portaient sur les frais de recépage consécutif au déboisement des bois des Grandes Fiches pour la construction des fortins et autres ouvrages fixes. Ce déboisement relevait de la décision du 1<sup>er</sup> septembre 1914 du Général Kruger, commandant le génie de la Région-Est <sup>[AD 25 EDT5H4 et DCM 17/09/1922]</sup>.



<sup>1</sup> Extrait "Le Matin" du 10/09/1922

Le conseil municipal, après avoir délibéré, charge le Maire, Auguste Privé ②, de saisir le Préfet "en sa haute qualité de tuteur des communes" pour obtenir la restitution du précieux manuscrit [DCM 17/09/1922].



② Le conseil municipal de Pontault-Combault de 1919 à 1925. Auguste Privé est au centre

Le conseil municipal se réunit de nouveau le 26 novembre 1922 et donne au Maire le pouvoir de porter plainte auprès du Procureur de la République en "détournement de documents administratifs contre inconnu" afin de donner les moyens d'action requis à qui de droit pour permettre les investigations nécessaires à la restitution de la précieuse relique.

## QU'EST-CE QUE CE FAMEUX MARTYROLOGE ?

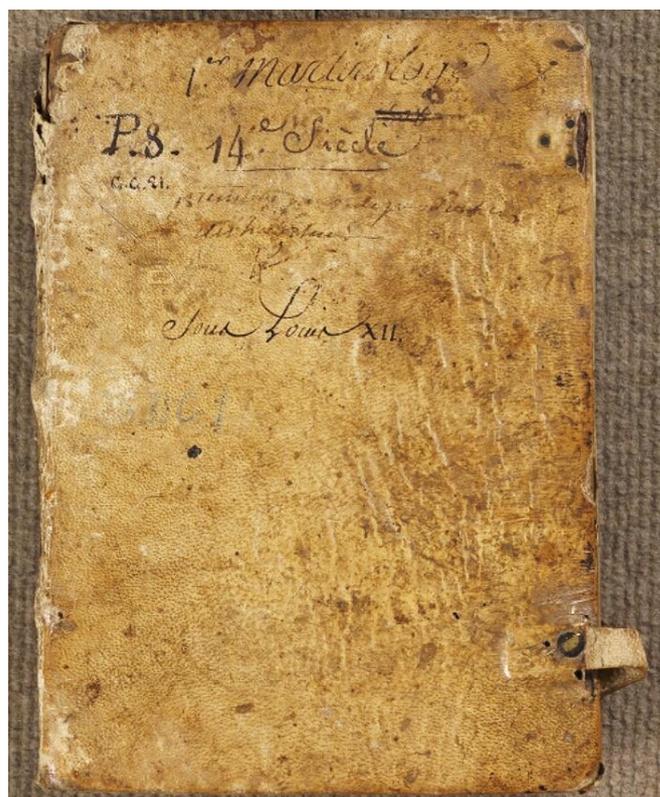
Le premier martyrologe de l'église Pontault est un ouvrage qui donne toutes les fondations de messes (144) de la fin du XIV<sup>ème</sup> au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle [Lebeau, 1954]. Il est composé "de feuillets en parchemin protégés par des plaquettes de hêtre recouvertes de peau tannée et maintenues par des lanières de cuir brut ③. La fermeture en est obtenue par le moyen d'autres lanières cloutées sur les plaquettes" [Lebeau, 1954].

Les premières pages portent des inscriptions manuscrites liées à son archivage : "Ouvrage rare et curieux, remontant à l'invention de l'imprimerie et dont les caractères gothiques sont ornés d'initiales à la main peintes alternativement en rouge et en bleu". Cette inscription est immédiatement rectifiée en dessous : "erreur complète. Ces caractères ont été tracés à la main avant l'inscription de l'imprimerie, sans doute par des religieux, dont on trouve des volumes si rares si précieux écrits à la main sur velin à la Bibliothèque Sainte Geneviève à Paris" [AD 25EDT1].

C'est un "calendrier liturgique perpétuel portant le nom du saint de chaque jour de l'année ; mais il comporte aussi mention des bienfaiteurs de la paroisse,

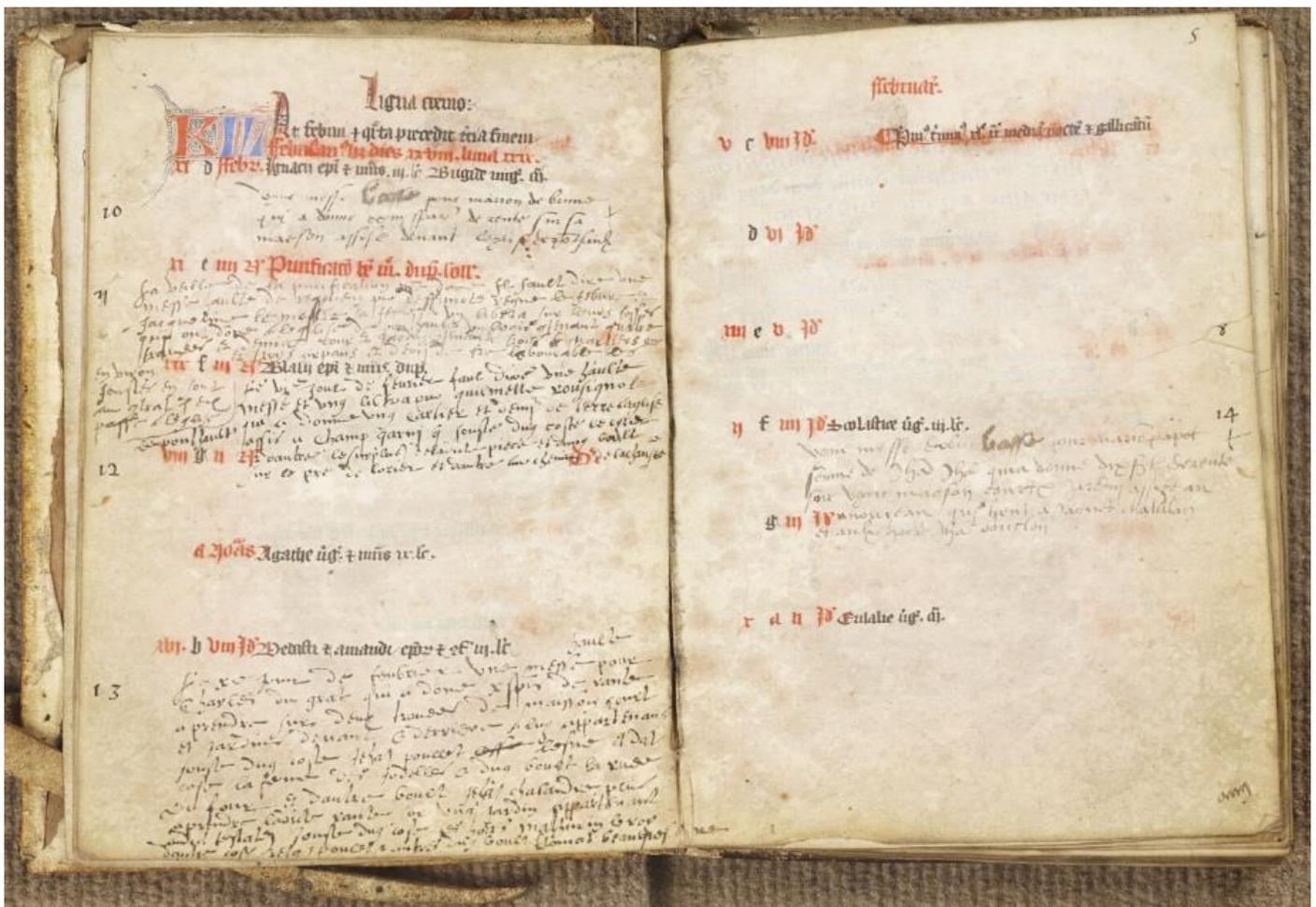
des curés et notables disparus et des fondations de messe à leur mémoire" [Huchet, 1994, p.46].

Laissons l'historien communal Édouard Lebeau détaillé le contenu de l'ouvrage : "sur la partie gauche de chaque page, un calendrier sur 4 colonnes a été aménagé : la première a été réservée à la correspondance des épactes avec le nombre d'or : la deuxième à la lettre dominicale ; la troisième fixe le jour des calendes, des nones et des ides ; la quatrième indique comment il faut appeler les jours du mois en fonction des anciennes fêtes païennes. Il s'agit donc d'un calendrier julien perpétuel dont la partie de droite reste conforme aux dispositions antérieures au christianisme et n'a plus, semble-t-il, aucune utilité pratique, la partie de gauche ayant été modifiée pour permettre la détermination annuelle des fêtes chrétiennes, une fois connu le nombre d'or et la lettre dominicale" [Lebeau, 1954].



③ Couverture du Martyrologe [AD 25EDT1]

Il est écrit en bas latin en caractères gothiques de couleur noire et rouge et complété par des écritures plus récentes en français primitif et en caractères plus familiers. Les lettrines K.V. qui ponctuent les mois de l'année comportent du rouge : le K est rouge sur un fond noir dessiné et le V est dessiné en rouge sur fond bleu peint ④.



4 Extrait du Martyrologe obituaire de l'église de Pontault [AD 25EDT1]

## NÉGLIGENCE ?

Louis Forest, dans son article du 10 septembre 1922 dans le journal "Le Matin" ①, a la dent dure : il "protest[e] contre la manière dont sont, en général, conservées nos archives municipales vouées aux rats" et ajoute "[Les habitants] l'avaient sauvé des révolutions, des invasions ; mais ils n'avaient jamais voulu acheter une serrure pour le meuble qui le contenait" et poursuit qu'il fera mention des suites de cette affaire, s'il y en a "à seule fin de faire comprendre aux municipalités peu soigneuses qu'il vaut mieux acheter une serrure pour garder un trésor que de le chercher dans le vaste monde" [Le Matin, 10/09/1922].

Mr Guerreau, ex-secrétaire de mairie et instituteur à Gretz au moment de l'enquête, apporte des précisions qui tempèrent les propos enflammés et accusateurs du journaliste : à la fin 1914, il a placé toutes les archives municipales dans un caveau qui avait été fermé et maçonné en sa présence pour les soustraire à l'avancée allemande.

Lorsque le danger lui sembla écarté, il les retira du caveau et les plaça dans la bibliothèque de la Mairie.

Quelques mois après le départ de la commission chargée de l'instruction d'indemnités pour dommages de guerre, alors qu'il abordait une leçon sur le Moyen Age, Mr Guerreau, voulu montrer à ses élèves le Martyrologe et constata alors sa disparition mais il n'en avertit pas la municipalité [AN F/7/14872].

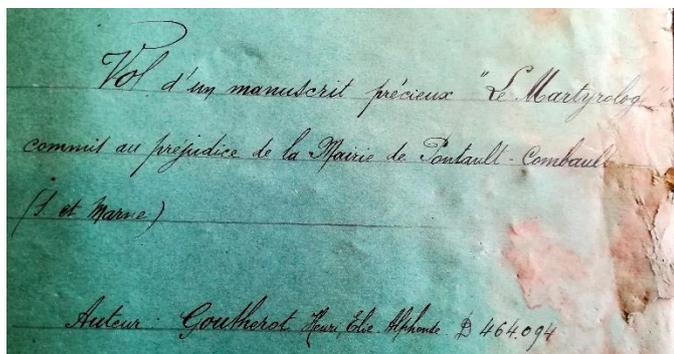
## UNE ENQUÊTE VITE RÉSOLUE

Le parquet de Seine-et-Marne est saisi. Une enquête est ouverte par le Mr Vermeersch, commissaire de Police Mobile, et Mr. Perrin, inspecteur de la première brigade mobile.

Le 6 décembre 1922, l'enquête est close et l'affaire élucidée : le Martyrologe a été retrouvé chez un "bibliophile averti". Ainsi, Henri Elie Alphonse Goutherot, âgé de 51 ans et habitant 19 rue de Lille à Paris (7<sup>ème</sup>) et co-directeur d'une importante maison de gravure d'art, rue de la Paix, reconnaît être effectivement en possession du Martyrologe obituaire de l'église de Pontault depuis son passage à Pontault-Combault pendant la première guerre mondiale [Le Matin, 07/12/1922 et AN F/7/14872].

Il déclare aux journalistes qu'il avait été intéressé *"en tant que graveur, par son agencement typographique"*. Selon lui, ce manuscrit *"n'avait rien de précieux"*, n'était *"qu'un répertoire de messe"* et *"n'avait qu'une valeur insignifiante"* [Le Matin, 07/12/1922]. Il est possible de douter de la sincérité de ces propos. Il ajoute qu'un ami, Guillaume Welter, directeur d'école honoraire de la ville de Paris, adjoint au maire de 1912 à 1914 et qui assura le rôle de maire de 1917 à 1919, aurait accepté qu'il l'emporte. Il lui aurait donné [AN F/7/14872].

Le lendemain de ce témoignage dans le quotidien "Le Matin", Guillaume Welter répond à Henri Goutherot par presse interposée. Il l'a connu *"durant les années de guerre qu'il passa à Pontault"* [Le Matin, 08/12/1922] mais il amène également quelques rectifications. Ainsi Henri Goutherot était venu au domicile de l'élu en 1915 ou 1916<sup>3</sup> pour lui demander l'autorisation d'emprunter un petit ouvrage pris à la bibliothèque de la mairie. Il ignorait qu'il s'agissait du Martyrologe de Pontault, ce qui est très probable. Mais il réfute le don : *"j'autorisais M. Goutherot à emporter l'ouvrage qu'il me présentait, persuadé qu'il voulait simplement prendre le livre, dans la chambre qu'il occupait au village, pour y puiser certains renseignements"* [Le Matin, 08/12/1922].



5 Couverture du dossier du vol du Martyrologe faisant mention du nom de l'auteur [AN F/7/14872]

L'affaire du vol du martyrologe 5 se termine sur les mots du conseil municipal du 17 décembre 1922 qui *"adresse ses très vifs remerciements à toutes les personnes et fonctionnaires qui se sont occupés de l'affaire"* [DCM 17/12/1922].

## ÉPILOGUE

Ainsi fut résolue l'énigme de la disparition de l'un des plus précieux documents des archives communales de la ville suite à "l'emprunt" définitif et pour le moins indélicat d'un militaire amateur de manuscrits anciens.

Cette affaire montre la fragilité de notre "petit" patrimoine historique soumis à l'appétit des uns et à la méconnaissance des autres. Parfois disparaissent définitivement des éléments essentiels de notre patrimoine historique jugés un peu trop hâtivement "sans valeur".

Le martyrologe obituaire de l'église de Pontault est aujourd'hui conservé avec toute l'attention qu'il mérite, autrement que dans un simple meuble sans clef, aux archives départementales de Seine-et-Marne à la cote 25EDT1.

B.JACQUET-FAUCILLON

<sup>1</sup> Martyrologe désigne un recueil liturgique de brèves notices sur des personnages reconnus saints par l'Église. Il peut également contenir des prières (bénédictio ou consécration).

<sup>2</sup> Obituaire signifie en rapport avec la mort (du latin obitus : mort, décès).

<sup>3</sup> Les archives nationales portent à croire que la commission est intervenue vers 1918-1919 [AN F/7/14872]. Les délibérations du conseil municipal font mention d'une élection le 11 mars 1917 du délégué du conseil municipal à cette commission, Jules Debray, et de son suppléant, Mamert Villain

Ce "Le saviez-vous ?" trouve son origine dans une question de Jérôme M. N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez voir développer certains articles : [protectionpatrimoine77340@gmail.com](mailto:protectionpatrimoine77340@gmail.com)

Pour nous suivre sur facebook ou télécharger le bulletin d'adhésion : [fb.me/PontaultCombaultPatrimoine](https://fb.me/PontaultCombaultPatrimoine)

## LES RÉFÉRENCES DE CET ARTICLE

[Le Matin 10/09/1922] "Propos d'un parisien : le martyre du martyrologe" – article de Louis Forest à la une - Journal Le Matin édition n° 14053 du dimanche 10 septembre 1922

[Le Matin 07/12/1922] "Les avatars d'un manuscrit du XIVème siècle" – article non signé à la une - Journal Le Matin édition n° 14141 du Jeudi 7 décembre 1922

[Le Matin 08/12/1922] "Le martyrologe de Pontault-Combault" – article non signé en page 3 - Journal Le Matin édition n° 14142 du Vendredi 8 décembre 1922

[AD 25EDT1] Martyrologe obituaire de l'église de Pontault-Combault - Archives départementales cote 25ED1

[AD 25 EDT5H4] Évaluation des dommages civils et militaires (1916-1917)

[AN F/7/14872] Archives nationales : rapport du commissaire de Police Mobile VERMEERSCH à Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de la 1ère Brigade Régionale – 6 décembre 1922

[DCM 17/09/1922] Délibération du conseil municipal du 17 septembre 1922

[DCM 26/11/1922] Délibération du conseil municipal du 26 novembre 1922

[DCM 17/12/1922] Délibération du conseil municipal du 17 décembre 1922

[Huchet 1994] Huchet, B., "Pontault-Combault" – Maury imprimeur – 1994

[Lebeau 1954] Lebeau, E., "Trois paroisses de la Brie française : Pontault, Berchères, Combault"; p. 143 à 146 – Imprimerie Laballery - 1954